

NOS TARIFS

LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU MIXTE OU MEUBLE

Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux sont partagés entre le propriétaire et le locataire. La part du locataire est plafonnée et doit être au plus égale à celle imputée au propriétaire.

HONORAIRES TTC à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 5 € T.T.C. du m² de surface habitable
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2 € T.T.C. du m² de surface habitable

HONORAIRES TTC à la charge du propriétaire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 5 € T.T.C. du m² de surface habitable
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2 € T.T.C. du m² de surface habitable

LOCAUX A USAGE DE GARAGE / PARKING

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

HONORAIRES DE BAIL: un mois de loyer + TVA 20 %